Prépa CRFPA
Fiche de renseignements
Année 2025-2026

Photo

ATTENTION !

Les inscriptions à la préparation au CRFPA et à l'Examen d'entrée au CRFPA sont dissociées.

Si vous souhaitez vous présenter à la session 2026 de l'examen, vous devrez renvoyer votre dossier (téléchargeable sur le site de l'UFR de droit) avec les pièces justificatives, sous format papier exclusivement, **AVANT le 31 décembre 2025.**

*****

Je m'inscris à la préparation à l'examen d'entrée aux CRFPA :

Êtes-vous inscrit(e) au titre de la formation continue ?

☐ Oui ☐ Non

Envisagez-vous de suivre un stage (non obligatoire) durant cette année ?

☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous boursier(e) ?

☐ Oui ☐ Non

Vous êtes-vous déjà présenté à l'examen d'entrée aux CRFPA (seul l'émargement compte) ?

☐ Non ☐ Oui, 1 fois ☐ Oui, 2 fois

Diplômes obtenus

Master 1 / Maîtrise : ☐ Obtenu antérieurement
☐ En cours (2025/2026)

Master 2 / Master : ☐ Obtenu antérieurement
☐ En cours 2025/2026

Intitulé du diplôme : _____

Date et lieu d'obtention : _____

Institut des Métiers du Droit et de l'Administration
Esplanade de la Paix – CS 14032 – 14032 Caen Cedex (France)
Tél : 02 31 56 55 40 • Fax 02 31 56 53 40 • Courriel : droit.imda@unicaen.fr • Internet : https://ufr-droit.unicaen.fr/

Épreuve écrite de SPÉCIALITÉ (Art. 5,3°) envisagée :

☐ Droit civil
☐ Droit des affaires
☐ Droit social
☐ Droit pénal
☐ Droit administratif
☐ Droit international et européen
☐ Droit fiscal

Épreuve écrite de PROCÉDURE (Art.5,4°) envisagée :

↳ Candidats ayant choisi la matière **« droit civil »** ou **« droit des affaires »** ou **« droit social » :**

☐ Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs derèglement des différends *(matière de procédure imposée)*

↳ Candidats ayant choisi la matière **« droit pénal » :**

☐ Procédure pénale *(matière de procédure imposée)*

↳ Candidats ayant choisi la matière **« droit administratif » :**

☐ Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends *(matière de procédure imposée)*

↳ Candidats ayant choisi la matière **« droit international et européen »** ou **« droit fiscal »**

choix parmi les deux matières de procédure suivantes :

☐ Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs derèglement des différends

☐ Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends

Institut des Métiers du Droit et de l'Administration
Esplanade de la Paix – CS 14032 – 14032 Caen Cedex (France)
Tél : 02 31 56 55 40 • Fax 02 31 56 53 40 • Courriel : droit.imda@unicaen.fr • Internet : https://ufr-droit.unicaen.fr/

INFORMATIONS IMPORTANTES

La réunion de rentrée de la Prépa aux CRFPA aura lieu début décembre à une date communiquée ultérieurement sur le site de l'UFR de droit. Les cours commenceront la semaine de la réunion de rentrée.

Date limite d'inscription administrative : 1er décembre 2025

DROITS D'INSCRIPTION :

La présentation aux cours et aux entraînements est conditionnée au règlement des droits spécifiques.

☐ Inscription à la Préparation CRFPA en formation initiale : Droits universitaires + Sécurité sociale (le cas échéant) + **Droits spécifiques de 150 euros**

☐ Inscription à la Préparation CRFPA en formation continue : 1491 euros à régler sur facture + **Droits spécifiques de 150 euros**

ASSIDUITÉ :

Les étudiants boursiers et les stagiaires de la formation continue ont une obligation d'assiduité aux entraînements – écrits et oraux – et aux séances de corrections de devoirs collectives. Chaque séance fera l'objet d'un émargement.

CONVENTION DE STAGE :

Aucune convention de stage ne sera délivrée avant l'acquittement des droits spécifiques de 150€.

Pour qu'une convention de stage non-obligatoire soit délivrée, il est impératif que l'objet du stage soit enrapport direct avec la Prépa CRFPA. La durée maximale d'un stage est de six mois non renouvelables. Chaque convention de stage sera soumise à l'accord et à l'appréciation des co-directeurs de l'IMDA et du directeur de l'UFR de droit, AES et administration publique.

La convention complétée et signée et la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage devront parvenir à l'IMDA au moins 10 jours avant le début du stage. Aucun stage ne pourra commencer sans une convention signée de toutes les parties.

ADRESSE MAIL UNICAEN :

Il est indispensable de communiquer une adresse mail personnelle. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que tout mail émanant de nos services arrivera sur le compte numérique délivré lors de votre inscription administrative.

Nous vous invitons à consulter votre messagerie UniCaen régulièrement ou à faire un transfert automatique sur votre messagerie personnelle. Vous pouvez consulter le site internet de l'UFR de Droit et la plate-forme E-campus sur lesquelsvous trouverez toutes informations utiles.

Institut des Métiers du Droit et de l'Administration
Esplanade de la Paix – CS 14032 – 14032 Caen Cedex (France)
Tél : 02 31 56 55 40 • Fax 02 31 56 53 40 • Courriel : droit.imda@unicaen.fr • Internet : https://ufr-droit.unicaen.fr/

DÉSINSCRIPTION :

Les demandes d'annulation d'inscription et/ou remboursement doivent être faites en ligne obligatoirement en cliquant ici.

Attention : Les inscriptions à la Prépa CRFPA étant tardives en comparaison des autres formations, il est possible qu'aucun remboursement ne soit envisageable.

Merci de vous renseigner auprès de la DEVE. Attention, toute personne inscrite administrativement sera redevable des droits spécifiques, qu'elle soit active ou non lors de la préparation ou en cas d'abandon en cours de formation.

En cas de modification de statut, il est impératif d'en informer l'IMDA par messagerie (droit.imda@unicaen.fr) et d'effectuer votre désinscription administrative auprès de la DEVE.

****

Je certifie que les informations transmises ci-dessus sont exactes. J'ai pris connaissance dufait que certains statuts m'engagent à être assidu(e). En cas de non assiduité, le CROUS pourra exiger le remboursement des bourses d'études qui m'ont été accordées.

Je m'engage à régler les droits spécifiques inhérents à la préparation aux CRFPA au plus tard le 01/12/2025 ou 10 jours maximum avant le début du stage le cas échéant.

Le / / 2025 Signature du candidat :

Université de Caen Normandie
Faculté de Droit, AES et administration publique
Institut des métiers du droit et de l'administration
Esplanade de la Paix - CS 14032 - 14032 Caen Cedex 5
Tél : 02 31 56 55 40
E-mail : droit.imda@unicaen.fr